



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accises

Question écrite n° 34057

Texte de la question

M. Jean-Louis Christ appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur les orientations du Gouvernement dans le domaine des politiques publiques de santé, axées sur la prévention des addictions et sur les incidences qui pourraient en découler sur l'économie de la filière vitivinicole. En effet, depuis plusieurs semaines, cette filière demeure à nouveau la cible de plusieurs rapports, qu'il s'agisse des réflexions de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les toxicomanies, de l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie ou encore du Haut conseil du financement de la protection sociale. Ces différentes structures avancent à nouveau la proposition d'un alourdissement de la fiscalité sur les alcools et en particulier sur le vin, ainsi que la limitation voire l'interdiction de toute publicité consacrée à ces produits. Après des années de discussions entre les professionnels et les pouvoirs publics, un Conseil de la modération a vu le jour, afin de promouvoir une démarche pragmatique et responsable, ciblant l'action publique sur les comportements abusifs et la consommation des jeunes, tout en préservant la publicité autorisée sur ces produits incontournables de notre culture et de notre patrimoine gastronomique. Il serait tout à fait regrettable que cet équilibre soit rompu pour assimiler le vin à un risque sanitaire. Plus largement, ces propositions constituent une menace lourde à l'encontre d'une filière performante, qui doit faire face à une compétition internationale accrue. Considérant l'importance de la filière vitivinicole pour notre pays, avec ses 87 000 exploitations réparties dans 66 départements et ses 500 000 emplois et la nécessité de valoriser l'image d'un produit, dont la part pour l'export ne cesse de croître, il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur ces réflexions et savoir dans quelle mesure les projets de loi à venir sur la santé publique et le financement de la sécurité sociale apporteront des assurances durables quant au maintien du cadre actuel, relatif à la fiscalité et à la publicité du vin.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est engagé dans une politique de lutte contre l'alcoolisme dont il n'est pas possible de nier les méfaits sur la santé ni les dangers de sa consommation non maîtrisée. Les préconisations des différents rapports en la matière, relatives à des modifications de la législation appliquée au vin, sont évaluées avec attention. De plus, le Gouvernement mesure parfaitement l'importance de la filière vitivinicole pour la compétitivité de notre économie et le rayonnement de la France à l'étranger. Il est également profondément attaché à la défense des terroirs, dont cette profession est une des composantes majeures. C'est donc au regard de cette double préoccupation que, pour les questions relatives à l'alcool, un plan de lutte contre les drogues et les toxicomanies a été adopté le 19 septembre 2013 et que sont préparées les dispositions qui seront inscrites dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014. Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt est opposé à l'augmentation de la fiscalité sur le vin. Cette proposition du rapport du professeur Reynaud n'a pas été retenue dans le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Christ](#)

Circonscription : Haut-Rhin (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34057

Rubrique : Contributions indirectes

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 7974

Réponse publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11279